

REPUBLIQUE DU BENIN

ASSEMBLEE NATIONALE

SEPTIEME LEGISLATURE

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2018**

RAPPORT SPECIAL

Objet : Projet de loi de finances, gestion 2019

Référence : Décret N°2018-447 du 01 octobre 2018

**MINISTERE DE LA CULTURE DU TOURISME ET
DES SPORTS
(MCTS)**

Présenté par
Yibatou SANI GLELE
Rapporteur spécial

INTRODUCTION

Le lundi 19 novembre 2018, le Ministre de la Culture du Tourisme et des Sports, a présenté devant la Commission budgétaire, le projet de budget, gestion 2019, de son département ministériel.

Le présent rapport qui rend compte des échanges, s'articule autour des points suivants :

- I. Présentation générale du Ministère ;
- II. Tableau synoptique des crédits ouverts en 2019 et leur évolution par rapport à 2018 ;
- III. Point de la consommation des crédits au 30 septembre 2018 ;
- IV. Projets gérés par le Ministère ;
- V. Mise en œuvre des recommandations ;
- VI. Préoccupations exprimées par les députés ;
- VII. Recommandations Nouvelles.

I- PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

Aux termes des dispositions du décret n°2018-049 du 15 février 2018 portant Attributions, Organisation et fonctionnement (AOF) du Ministère, le Ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports a pour mission la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique générale de l'Etat en matière de tourisme, de culture, des sports et de l'épanouissement de la jeunesse ainsi que du développement des loisirs sains et de masse, conformément aux conventions internationales et aux lois et règlements en vigueur en République du Bénin.

La structure organisationnelle du MCTS comprend :

- le Ministre ;
- les personnes et services directement rattachés au Ministre ;
- le Cabinet du Ministre ;
- l'Inspection Générale du Ministère ;

- le Secrétariat Général du Ministère ;
- les Directions Centrales ;
- les Directions Techniques et les Directions Départementales ;
- les Organismes sous tutelle ;
- les organes consultatifs nationaux ou de gouvernance participative.

II. TABLEAU SYNOPTIQUE DES CREDITS OUVERTS EN 2019 ET LEUR EVOLUTION PAR RAPPORT A 2018

Les crédits ouverts au titre du budget du Ministère de la Culture, du Tourisme et des Sports pour la gestion 2019, sont évalués à cinquante huit milliards trois cent soixante cinq millions deux cent vingt deux mille (**58 365 222 000**) francs CFA contre dix huit milliards huit cent soixante quatre millions trois cent soixante et un mille (**18 864 361 000**) francs CFA en 2018, soit une hausse remarquable de trente neuf milliards cinq cent millions huit cent soixante et un mille (**39 500 861 000**) francs CFA, correspondant à un taux de **209,39%**. Cette dotation se répartit comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

En milliers de francs CFA

NATURE ECONOMIQUE	LF 2018	LF 2019	ECART	TAUX
Dépenses de Personnel	1 714 991	1 489 556	-225 435	-13,14%
Dépenses de Fonctionnement	8 949 370	8 346 118	-603 252	-6,74%
I DEPENSES ORDINAIRES	10 664 361	9 835 674	-828 687	-7,77%
Financement Intérieur	8 000 000	24 234 942	16 234 942	202,94%
Financement Extérieur	200 000	24 294 606	24 094 606	12047,30%
II. DEPENSES EN CAPITAL	8 200 000	48 529 548	40 329 548	491,82%
TOTAL GENERAL (I + II)	18 864 361	58 365 222	39 500 861	209,39%

III. CONSOMMATION DES CREDITS ET DIFFICULTES MAJEURES RENCONTREES DANS L'EXECUTION DU BUDGET DE 2018

Le budget sectoriel gestion 2018 du MTCS s'élève à **18 842 932 000 FCFA**. Au 30 septembre 2018, le taux de consommation des ressources financières est de **55,90%** base engagement et de 37,05% base ordonnancement (hors dépenses de personnel) contre un taux d'exécution physique global de **38,23%**.

Les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du budget gestion 2018 du MTCS sont :

- le retard dans la mise en place et/ou mobilisation des crédits ;
- la régulation des dépenses suivant le niveau de mobilisation des recettes;
- la non disponibilité de décret portant AOF de certaines structures sous tutelle.

IV. PRESENTATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PUBLIC 2018 DU MCTS

Les programmes gérés par le Ministère de la Culture, du Tourisme et des Sports se présentent comme indiqué dans le tableau ci-après :

PROGRAMME BUDGETAIRE	Dotations 2018 (Hors dépenses de personnel)	Engagements au 30 septembre 2018	Titres Ordonnancés	Crédits non consommés	Taux d'engagement	Taux d'ordonnan- cement	Taux d'exécution physique
Programme (1): Pilotage, coordination et soutien	1 828 805	889 103	541 011	939 702	48,62%	29,58%	44,52%
Programme (2): Sport	7 778 180	6 141 797	3 624 484	1 636 383	78,96%	46,60%	34,46%
Programme (3): Jeunesse	294 000	134 496	82 500	159 504	45,75%	28,06%	23,64%
Programme (4): Loisirs	100 000	25 000	25 000	75 000	25,00%	25,00%	0,00%
Programme (5): Tourisme	838 000	25 000	18 250	813 000	2,98%	2,18%	27,31%
Programme (6): Culture	5 407 133	1 978 480	1 802 410	3 428 653	36,59%	33,33%	23,04%
TOTAL GENERAL MTCS (Hors dépenses de personnel)	16 446 118	9 193 875	6 093 655	7 252 243	55,90%	37,05%	38,23%

V. MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS FAITES AU MINISTERE A L'OCCASION DE L'ADOPTION DU PRECEDENT BUDGET PAR LA REPRESENTATION NATIONALE

Le Point de la mise en œuvre des recommandations se présente comme suit :

1. Prendre les dispositions pour rendre fonctionnelle les associations sportives communales
 - Adoption du décret instituant les activités aux classes sportives et associations sportives;
 - Démarrage du paiement des émoluments aux encadreurs sportifs ;
 - Mise à disposition progressive des équipements et matériels sportifs;
 - Mise à disposition de tous les collèges et lycées du privé comme du public, des listes d'inscriptions pour le recrutement d'une nouvelle promotion de jeunes athlètes.
2. Procéder à la nomination d'un Point Focal du ministère chargé de suivi des activités sportives auprès des communes

Dans le cadre du déroulement des activités relatives aux associations sportives communales, il est institué la mise en place d'un comité de suivi dans chaque commune composé des collectivités locales et du ministère, à travers la direction départementale et l'unité de gestion du programme pilotant l'expérience.

3. Concevoir une politique de gestion des salles de cinéma

Le Ministère s'est déjà inscrit dans cette logique à travers la réhabilitation et l'équipement des salles de cinéma publiques sur toute l'étendue du territoire. Un état des lieux de toutes ces infrastructures est déjà disponible.

Pour ce qui concerne les activités cinématographiques, les réflexions sont en cours pour proposer aux populations béninoises, un programme aussi bien ludique qu'éducatif.

4. Prendre les dispositions pour renforcer les ressources humaines dans la gestion du FADeC

Par décision n°39/2017/PR/SGG/CM/OJ/ORD du 22 novembre 2017, le Conseil des Ministres a recommandé à tous les ministères d'élaborer les Plans de Déconcentration et de Décentralisation (P2D) qui constitue un élément majeur de réforme pouvant modifier l'organisation et le fonctionnement en termes de moyens humains matériels et financiers des ministères.

C'est à dire pour une mise en œuvre efficace des activités du ministère, un paquet important de transfert de compétence sera opéré vers les directions départementales et les communes dont les ressources sont mises à disposition par l'intermédiaire du FADeC. Le MTCS à l'instar des autres ministères a déjà démarré l'élaboration de ce document qui est en cours de finalisation.

5. Mener des réflexions en vue de retenir quelques modèles vestimentaires distinguant les béninois

Le Bénin est riche dans sa culture vestimentaire par la diversité de modèles et l'éclosion de métier d'artistes stylistes. En vue d'opérer un choix de modèle vestimentaire partagé, il est institué le mois de la mode qui a connu sa première édition en 2018. L'objectif à terme est de pouvoir disposer d'un éventail de modèles reflétant l'image du Béninois, toute chose qui faciliterait le choix final.

VI- PREOCCUPATIONS EXPRIMEES PAR LES DEPUTES

Au cours des échanges, les députés ont eu des préoccupations dont les plus importantes sont relatives :

1. à la contribution du secteur touristique au PIB du Bénin ;
- 2- aux précisions sur le montant alloué à la location longue durée de véhicules au profit de ce ministère ;
- 3- au démarrage effectif de la construction des palais royaux et des différents stades en projet ;

- 4- à la mise en valeur du sport de masse ;
- 5- à la nécessité d'étendre la pratique de la pétanque dans tous les départements du pays ;
- 6- à la promotion des sites touristiques ;
- 7- au mode de sélection des joueurs de l'équipe nationale de Football, au regard de son incapacité à conserver la victoire ;
- 8- à l'impact des réformes sur les visites touristiques ;
- 9- aux clarifications sur les communes concernées par la réhabilitation des trente cinq (35) stades de Football ;
- 10- à l'effectivité d'une relance du championnat scolaire ;
- 11- à la nécessité de supprimer la TVA sur les tarifs de fréquentation des salles de sport ;
- 12- au sort réservé au site touristique d'Abomey ;
- 13- aux précisions sur le plan retenu pour l'organisation de FITHEB au Bénin et à la nécessité de faire la cartographie des actions déjà réalisées et susceptibles d'être vulgarisées ;
- 14- à la promotion de la pratique du jeu "ADJI" ;
- 15- à la situation du fonds national de développement et de promotion du tourisme;
- 16- aux raisons qui expliquent le manque de ressources d'accompagnement dans le secteur de l'hôtellerie;
- 17- à la prise en compte du volet jeunesse dans le portefeuille ministériel ;
- 18- aux dispositions prises pour la reconnaissance effective du village de GANVIE comme patrimoine touristique du Bénin.

VII. RECOMMANDATIONS NOUVELLES

Les députés ont formulé les recommandations ci-après :

1. procéder à la suppression de la TVA sur les tarifs de fréquentation des salles de sport ;
2. prendre les dispositions pour aménager les voies d'accès au Parc de Pendjari, en vue de faciliter les visites touristiques ;
3. impliquer les entreprises locales dans la gestion des infrastructures sportives en cours d'exécution ;
4. veiller à ce que les sites touristiques de GANVIE et autres soient reconnus comme patrimoine béninois.

CONCLUSION

Les membres de la commission budgétaire, après avoir pris connaissance du rapport et l'avoir amendé, l'ont adopté et le soumettent à la plénière pour décision.

Fait à Porto-Novo, le 19 novembre 2018

Le Rapporteur Spécial,

Yibatou SANI GLELE